

Madame, Monsieur,

Chers Anciens, chers enfants....

Avant d'entrer dans les détails de notre vie communale, je souhaite revenir sur le climat actuel de notre nation qui pèse, de part les attentats, les difficultés économiques de nos agriculteurs, les incertitudes liées à l'économie générale de la France, ou repositionnement de l'Europe et de ses dérivés...

Certes, nous sommes loin de tout cela dans notre village mais néanmoins touchés au second degré, et l'on ne peut échapper à l'ambiance générale qui altère nos consciences et notre sérénité.

Malgré tout, la vie est paisible dans notre commune, nous gardons notre sang froid et la confiance que nous avons les uns envers les autres, malgré quelques détails qui fâchent.

Je souhaite donc faire un point ce qui nous concerne tous, dans notre vie quotidienne et dans notre gestion.

Je vous livre donc, au nom des élus et de tous ceux qui participent à la vie communale des INFORMATIONS CONCRETES traduisant la réalité de notre mission.

I. INFORMATIONS TECHNIQUES :

- a) L'assainissement va pouvoir se faire pour tous, la subvention de l'Agence de l'Eau étant acquise. Merci à ceux qui réalisent leurs travaux.
- b) Les travaux de la rue de Blacourt, pourront débuter en 2017. Nous avons obtenu une subvention de 147.000€ du Conseil Départemental de l'Oise.
Je remercie Mme Borgoo, Conseillère Départementale et Mr Decorde d'avoir appuyé et défendu notre dossier. Il faut aussi saluer l'appui de Nadège Lefèvre, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise et Président de notre intercommunalité, d'avoir suivi, elle aussi, ce dossier dans le cadre de sa mission sur la ruralité
- c) La Départementale – D1
Avec le Conseil Municipal nous avons engagé une réflexion sur la mise en sécurité de la D1 avec l'aide de l'UTD de Songeons (département), de l'ADTO et de certains experts en sécurité.
Il convient de canaliser la vitesse et la « folie » de certains 2 roues qui traversent le village à toute allure sans aucune prudence et responsabilité.
Un compteur sera posé sur cette départementale pour confirmer notre diagnostic.
C'est un sujet sérieux.
Ensuite, nous vous ferons part des dispositifs mis en place...
- d) L'Adapt : mise en place de l'accessibilité de la Mairie en priorité...
Dossier qui a reçu un avis favorable.

e) Le Schelter (centrale de connexion pour le Haut Débit) a été installé sur « la place de Villebray le bas » afin de permettre la faisabilité des connexions, chez nous, mais aussi pour tous les villages voisins. Notre connexion a été reportée à 2019 au lieu de 2018.

Ceci étant une profonde injustice puisque nous avons cédé le terrain gratuitement au SMOTH.

Nous n'avons pas manqué de nous insurger !!!

f) CETTE ANNEE ENCORE, NOUS N'AVONS PAS AUGMENTE LES 4 TAXES. SI VOS IMPOTS ONT AUGMENTE, C'EST DU FAIT DU RELEVEMENT DE LA VALEUR LOCATIVE DECRETE PAR L'ETAT ET NON DE LA COMMUNE.

Lequel ETAT, a diminué nos dotations de 2.803€

II. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES...

Rappel : **Le Maire est responsable de la police de l'urbanisme dans sa commune**

Il convient de déclarer à la mairie les modifications substantielles que vous entreprenez sur votre habitat.

Agrandissement des locaux actuels nécessitant une déclaration en mairie (permis de construire, déclaration de travaux, etc...) :

- Reprise des surfaces de votre habitat,
- Les clôtures lorsqu'il s'agit de mur nécessitant le respect du plan d'alignement,
- Les appentis divers ayant une surface de plus ou moins de 20M²,
- La réfection d'une façade,
- La reprise d'assainissement → qui doit avoir l'accord du SPANC (service de l'intercommunalité)
- Le respect des matériaux s'inscrivant dans l'environnement existant (si possible)
- La création de vérandas, piscines...
- La construction de garage,
- Les ouvertures sur les toits et les murs de l'habitat...

Le maire vous recevra en mairie pour examiner vos intentions et vous conseiller si possible en lien avec le service d'urbanisme de la Communauté de Communes à la Chapelle aux Pots.

En ce qui concerne certaines ruines (elles ne sont pas nombreuses), une déclaration de mise en péril sera effectuée si nécessaire...

Nous ne manquerons pas d'intervenir dans le cadre de notre fonction sur tous ces sujets avec compréhension si vous êtes en difficulté et si vous jouez le jeu de la transparence.

Certains de nos administrés ont effectué ces démarches, je les en remercie et je soutiens l'équité pour tous sur l'urbanisme.

III LES ACTIVITES D'ANIMATION

Grâce au « VA L », présidé par Ludovic ROUSSEAU, nous avons connu de bons moments :

- Fête du village,
- Les 2 repas dans une bonne ambiance,
- Le concours de boules,
- La chasse aux œufs de Pâques pour les enfants,
- La marche sur notre territoire.
-

Que tous ces bénévoles soient remerciés pour leur dévouement. Tout cela donne une vie sociale et festive à notre village.

IV L'ENTRETIEN DU VILLAGE

- Les tontes effectuées par « Passage Pro » permettent à notre village d'être accueillant et propre.
- Elles sont en moyenne au nombre de 10 par an,
- Elles sont réalisées par des jeunes personnes en difficulté mené par Fabien SANTONNAX. Nous les remercions.
- Le coût annuel est de 14.520€
- Certes, il reste à améliorer certains chemins ruraux. Nous y songerons l'an prochain, par tranche.

V INFORMATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET BUDGET 2016

		PROPOSE BP 2015	REALISE CA 2015	PROPOSE BP 2016		
O U V R T U R E	R	Résultat fonct reporté	189 697.00 €	88 536.00 €		
	E	Produits des services	10 395.00 €	383.60 €	10 400.00 €	
	F	C	Impôts et taxes	101 381.00 €	106 798.34 €	110 556.00 €
	O	E	Dotations	86 625.00 €	87 664.23 €	83 822.00 €
	N	T	autres produits	3 720.00 €	3 720.00 €	3 720.00 €
	C	T	Produits financiers		0.38 €	
	T	E	Produits exceptionnels	1 164.00 €	1 164.42 €	
Total des recettes		392 982.00 €	199 730.97 €	297 034.00 €		
M O Y E N N E	D	Charges à caractère générale	116 430.00 €	52 542.45 €	192 893.00 €	
	E	E	Charges de personnel	2 750.00 €	13 641.78 €	17 210.00 €
	M	P	Atténuation de produits	9 714.00 €	9 714.00 €	9 714.00 €
	E	E	Virt section investissement	183 326.00 €		35 022.00 €
	N	N	Autres charges gest courante	54 400.00 €	38 393.23 €	38 375.00 €
	T	S	Charges financières	4 362.00 €	4 361.78 €	3 820.00 €
Total des dépenses		392 982.00 €	118 653.24 €	297 034.00 €		

		PROPOSE BP 2015	REALISE CA 2015	PROPOSE BP 2016		
I N V E S T I S S E M E N T	R	Excédent d'investissement		7 420.00 €		
	E	Virt section fonctionnement	183 326.00 €	35 022.00 €		
	C	Réserve	73 515.00 €	73 701.58 €	187 439.00 €	
	E	Subvention investissement	24 847.00 €	24 629.32 €	940.00 €	
	N	T	Emprunts	620.00 €		
Total recettes		282 308.00 €	98 330.90 €	230 821.00 €		
S E P A R T I E L	D	Déficit d'investissement	9 601.00 €			
	E	P	Emprunts	13 831.00 €	13 210.75 €	13 761.00 €
	M	E	Immobilisations	258 876.00 €	68 097.64 €	217 060.00 €

S	Total dépenses	282 308.00 €	81 308.39 €	230 821.00 €
---	----------------	--------------	-------------	--------------

-4-

Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement de 88.536€, un excédent d'investissement de 7.420€ et une réserve de 182.239€ qui sont repris au budget primitif de l'année 2016.

Le VOTE DES 4 TAXES

Les taux restent inchangés. Elles rapportent la somme de 75.317€ à la commune sur un budget de 527.855€ soit environ 7%

Le montant du budget 2016 est en baisse de 12.8% par rapport à celui de 2015.

Les INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS pour 2016

- Travaux de voirie D 502 182.000 euros (provision)
- Adapt (accessibilité handicapés) 27 000 euros
- Assainissement pluvial voirie 20 000 euros
- Signalisation D1 10 000 euros
- Matériel et outillage technique 1 500 euros

Ils sont soumis à l'obtention de subventions et à notre capacité d'autofinancement.

VI INFORMATIONS DIVERSES

- Mme MORTECLETTE assure le secrétariat de mairie 2 jours par semaine, nous bénéficions de sa grande expérience,
- Mr Nicolas LADAN effectue les travaux de cantonniers 2 jours par semaine. Il s'attèle sérieusement à sa tâche,
- La permanence de la mairie se tient le jeudi de 13h à 19h.
En cas de besoin urgent, vous pouvez contacter :
 - le Maire au 03.44.80.82.34
 - l'adjointe au Maire au 03.44.80.81.33

Rappel : Christelle ROUSSEAU, 1^{ère} adjointe, est chargée du CCAS, des relations avec les centres sociaux et remplace le maire en cas de nécessité. Elle organise, avec l'équipe du CCAS, le repas des personnes âgées, la distribution des colis de Noël aux anciens, l'arbre de Noël et la distribution des jouets et bien d'autres choses. Elle est présente aux permanences de la mairie. Elle assume toutes les réunions du Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire.

Donald BONTEMPS, 2^{ème} adjoint, est chargé de l'entretien du village, des travaux, et des relations avec les organismes techniques (syndicat des eaux, électricité, communication, Véolia, ERDF, SE60, etc...). Il coordonne le travail du cantonnier et planifie les travaux de celui-ci dans la commune. Il assiste, avec le maire, dans les réunions techniques sur les gros travaux, assure le suivi de leur bon déroulement et participe, selon sa disponibilité, aux réunions des syndicats d'eau et d'électricité. Ceci a entraîné le réajustement de son indemnité au tarif normal.

Merci à Mr et Mme BRIMANT qui veillent sur les locaux de la mairie et rendent des services.

N.B : Nous sommes solidaires de Mr Philippe NANTIER qui a subi un incendie accidentel sur son site, dans son hangar où étaient stockés ses engins de travaux publics qui ont été fortement endommagés.
Rappelons qu'il se dévoue dans des opérations techniques indispensables à la commune : entretien des fossés, taille de haies, déneigement l'hiver et salage de nos routes et places. Nous lui souhaitons bon courage.

ETAT CIVIL : Naissances : six petites filles et un garçon à ce jour en 2016
Décès : aucun

CONSEIL : portez une attention à l'opération OPAH dont nous avons distribué une information. Elle vous concerne pour réhabiliter votre habitat, lui apporter du confort sanitaire et une isolation thermique permettant une diminution de coût du chauffage. Prenez conseil auprès de la mairie, puis de la Communauté de Commune de La Chapelle aux Pots – Mme BAGUET – Tél : 03 44 81 26 27

Nous vous rappelons que :

- les inscriptions sur les listes électorales se font jusqu'au 31 décembre sauf les jeunes prenant 18 ans qui sont inscrits d'office par le biais de l'INSEE,
- qu'une refonte des listes électorales va avoir lieu début d'année 2017 avec de nouvelles cartes électorales,
- les jeunes prenant 16 ans doivent venir en mairie se faire recenser pour le service militaire.

Malgré des rappels nécessaires mais sans intention de nuire à chacun, je souhaite développer une approche équitable et sans ressentiment de ce que nous pouvons, parfois, oublier dans nos devoirs de citoyen.

Cependant, sachez que nous tenons à une bonne relation entre tous, et je vous assure de notre compréhension en cas de problème et de nécessité.

Bien à vous.

Le Maire,
Patrice TOMBOIS

